



SYndicat Mixte des rivières du SOrnin et de ses Affluents
321 rue de Marcigny - 42720 POUILLY SOUS CHARLIEU
Tél. : 04.77.60.97.91
www.symisoa.fr

COMITE SYNDICAL DU 15 JUIN 2018 A 9H30 à Pouilly/Charlieu

COMPTE RENDU

Date de convocation : 05/06/2018
Lieu : Siège du SYMISOA – Pouilly/Charlieu

Membres présents (10) :

LAMARQUE Michel	(Charlieu Belmont Communauté)
VALORGE René	(Charlieu Belmont Communauté)
PALLUET Joël	(Charlieu Belmont Communauté)
LABOURET Jean	(Charlieu Belmont Communauté)
ARRIAT Marie-Noële	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
CANNET Michel	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
GRISARD Bernard	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
MALHERBE Pascale	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
DURIAU Pierre	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)
CHERVIER Bernard	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)

Excusés :

MENICHON Jacky	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)
MORIN Alain	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)
DAUBARD Christian	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
LACROIX Jérémie	(Charlieu Belmont Communauté)
MATRAY Jean-Luc	(Charlieu Belmont Communauté)
AUVOLAT Pierre	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)

Autre présent :

DEHAVANNE Céline	(Chargée de mission – SYMISOA)
------------------	--------------------------------

M. LAMARQUE, le président, accueille les délégués et dresse la liste des excusés. Il aborde ensuite l'ordre du jour.

1- Approbation du compte-rendu du comité syndical du 24 avril 2018

Le compte rendu n'appelle aucune remarque.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

2- Programme de sensibilisation des scolaires

L'analyse des offres reçues est présentée aux délégués.

Prestataire	Valeur technique de l'offre					Prix des prestations		Note globale/100	
	Références /5	Moy. Humains /5	Qualité/variété animations /30	Supports pédagogiques /10	Suivis/Assurances/Agréments /10	NOTE TECHNIQUE/60	Montant (€TTC) 15 animations x 3ans		NOTE PRIX/40
TERRE & NATURE	5,00	4,00	20,00	6,00	6,00	41,00	7 200,00 €	40,00	81,00
FDP42	5,00	5,00	29,00	9,00	10,00	58,00	10 350,00 €	27,83	85,83
NATURAMA	5,00	5,00	25,00	9,00	8,00	52,00	9 900,00 €	29,09	81,09
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	5,00	5,00	30,00	10,00	10,00	60,00	11 250,00 €	25,60	85,60

Les délégués décident de retenir l'offre présentée par la Fédération de pêche de la Loire, en groupement avec les fédérations de pêche et de chasse des 3 départements, à l'unanimité des présents.

Un premier mail d'information sera adressé à toutes les écoles avant la fin du mois de juin, afin de les avertir du programme qui démarrera à la rentrée de septembre. Le programme complet sera envoyé début septembre, avec le catalogue des interventions proposées ainsi que les modalités pratiques d'organisation.

3- Mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire)

Suite à l'avis du comité technique intercommunal du CDG 42, les délégués confirment leurs décisions :

- globalement, le RIFSEEP sera attribué à tous les agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public.
- Les attributions prendront la forme d'arrêtés individuels signés par le président

Concernant l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise)

- Le principe de cotation des postes est retenu pour la détermination des groupes de fonction
- Les critères proposés pour la cotation des postes concernant l'encadrement, la coordination, la technicité, l'expertise et les sujétions particulières sont validés. Il est suggéré d'augmenter l'écart de points attribués sur les contraintes physiques et relationnelles, ainsi que sur le pilotage et la gestion de projet.
- Les plafonds retenus pour l'IFSE sont les maxima autorisés par les textes

- La fréquence de réexamen à minima est fixée à 4 ans
- Le versement de l'IFSE sera mensuel
- Les conditions de maintien de l'IFSE suivent celles du maintien du traitement

Concernant le CIA (complément indemnitaire annuel)

- Les délégués approuvent l'instauration du CIA
- Ils valident les critères proposés pour sa modulation
- Les plafonds retenus pour le CIA sont les maxima autorisés par les textes
- Le CIA sera versé semestriellement (juin et décembre)
- Les conditions de maintien du CIA suivent celles du maintien du traitement

4- Prolongation du contrat de travail du second technicien de rivière

Lors de l'élaboration du nouveau contrat de rivière, il a été choisi de recruter un 2nd technicien de rivière pour gérer les travaux courants (entretien, mise en défens), afin de dégager du temps au reste de l'équipe pour réaliser en interne un maximum d'études et de maîtrise d'œuvre. Enzo Fouillet a été recruté sur ce poste en septembre 2017 pour un an. Il remplit bien ses missions et la charge de travail de l'équipe nécessite la poursuite de son contrat pour une année supplémentaire.

Les délégués approuvent à l'unanimité la prolongation du contrat du 2nd technicien de rivière, pour une durée de 1 an, à compter du 1^{er} septembre 2018.

5- Questions diverses

- DIG (Déclaration d'Intérêt Général) : déroulement de l'enquête publique
- Commissaire enquêteur : Michel ZOBOLI
- Du 17 mai 14h au 22 juin 12h
- Permanences :
 - Jeudi 17 mai – SYMISOA - 14h/17h
 - Samedi 2 juin – Mairie St Igny de Vers – 9h/12h
 - Samedi 16 juin – Mairie Ligny en Brionnais – 9h/12h
 - Vendredi 22 juin – SYMISOA – 9h/12h
- Dossier sur le site web du SYMISOA
- Adresse mèl dédiée : enqueteDIG@symisoa.fr

A ce jour, seulement 2 personnes se sont rendues à une permanence (le 2 juin à St Igny de Vers). Aucune question ou remarque n'a été formulée, ni par courrier ni par voie dématérialisée.

- Convention avec la commune de Chandon pour la réparation d'une passerelle

Une convention est proposée aux délégués pour permettre au SYMISOA de réparer une passerelle située sur une voie communale sur le Chandonnet, pour le compte de la commune de Chandon. La commune prendra en charge le montant des travaux (fournitures+main d'œuvre).

Les délégués approuvent à l'unanimité la convention à passer avec la commune de Chandon.

- Point sur les travaux en cours

L'équipe poursuit la fauche répétée des foyers de renouée du Japon, à St Maurice les Châteauneuf et Chauffailles.

Les travaux d'entretien se poursuivent sur le Chandonnet (mortalité de frênes).

Les négociations sur le Sornin de Propières ont bien avancé. Les travaux de pose de clôtures, aménagement d'abreuvoirs et de passerelles, puis plantations, devraient débuter en juillet.

Enfin, la passerelle sera réparée à Chandon dès livraison du bois.

- Bilan des ateliers de jardinage des 11 et 12 juin
- 15 personnes à Charlieu et 11 à Vauban
- Intervenant : Florence SEVIN de Terre Vivante, très compétente et très appréciée
- 2 sujets : « connaître et nourrir son sol » « concevoir et aménager son jardin bio »
- Organisation d'autres ateliers attendue par les participants

- Remplacement du kangoo

Un véhicule d'occasion est proposé aux délégués : Kangoo fourgonnette blanc, 1.5 DCI de nov 2013, 90 cv, 83 000 km, au prix de 8 200€TTC (6 833 HT). Garantie 1 an.

Les délégués approuvent à l'unanimité l'achat de ce véhicule, sans mobiliser d'emprunt.

Une décision modificative est nécessaire pour prévoir les crédits sur le compte adéquat. Il est ainsi proposé la DM suivante :

N°Cptes	DESIGNATION	BP2018	DEPENSES		RECETTES	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits

Section d'investissement						
<i>Opération1001 - Achat de matériel</i>						
2182	Matériel de transport	0,00 €	8 500,00 €			
<i>Opération1006 - Restauration de la ripisylve</i>						
2181	Installations générales	181 000,00 €	8 500,00 €			
TOTAL			8 500,00 €	8 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL SECTION D'INVESTISSEMENT			0,00 €		0,00 €	

Les délégués approuvent à l'unanimité cette 2^{ème} décision modificative au budget 2018

- Vannes du bief des pompiers à Charlieu

Le SYMISOA sollicite la mairie de Charlieu pour organiser une rencontre pour la remise de la clé permettant de manœuvrer les vannes, et suggère la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde en conséquence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H.

Compte rendu affiché le :

22 / 06 / 18

